

Extrait du registre des délibérations de la séance du conseil communautaire  
du 26 septembre 2024

**Délibération n°2024-129 - Administration générale – Modification de la composition des commissions communautaires :**

- **Finances, ressources humaines, mutualisation**
- **Urbanisme, habitat, logement, déplacements**
- **Sports, enfance, jeunesse, culture, vie associative**
- **Développement économique, tourisme, attractivité**

Membres élus	61
Membres en exercice	61
Présents ou représentés	53
Ne prend pas part au vote	0
Votants	53
Abstention	0
Suffrage exprimés	53
Majorité absolue	27
Pour	53
Contre	0

L'an deux mil vingt-quatre, le 26 septembre, à compter de 19h00 le conseil communautaire, régulièrement convoqué en date du 20 septembre, s'est réuni Salle de la Samoïenne à Samoï-sur-Seine, sous la présidence de M. Pascal GOUHOURY.

Membres présents :

M. Pascal GOUHOURY, Président.

Mmes Estelle BERTÉE, Françoise BICHON-LHERMITTE, Francine BOLLET, Isabelle BOLGERT, Françoise BOURDREUX-TOMASCHKE (à partir de la délibération N°2024/132), Véronique FÉMÉNIA, Anne GHYSSENS, Anne-Sophie GUERIN, Marie HOLVOET, Lamia KORT, Isabelle MARIE, Naciba MESSAOUDI, Marie-Charlotte NOUHAUD, Pascale TORRENTS-BELTRAN, et Nathalie VINOT.

MM. Christophe BAGUET, Christian BOURNERY, Michel CALMY, Michel CHARIAU, Romain COQUERY, Jean-Claude DELAUNE, David DINTILHAC, Thibault FLINE, Patrick GAUTHIER, Julien GONDARD (à partir de la délibération N°2024/132) , Francis GUERRIER, Pascal GROS, Jean HÉLIE, Fabrice LARCHÉ (à partir de la délibération N°2024/132), Olivier MAGRO, Yann MOREAU, Nicolas PIERRET, Jean-Philippe POMMERET, Patrick POCHON, Daniel RAYMOND, Thierry REYJAL, Alain RICHARD, Laurent ROUSSEL, Laurent SIGLER, Gérard TAPONAT, Alain THIERY, Cédric THOMA, Yannick TORRES, Vitor VALENTE et Anthony VAUTIER.

Membres ayant donné pouvoir :

Mme Dominique LHOSTIS à M. Pascal GOUHOURY

Mme Cécile PORTE à M. Fabrice LARCHÉ (à partir de la délibération N°2024/132)

Mme Gwenaél CLER à Mme Francine BOLLET

Mme Hélène MAGGIORI à M. Laurent ROUSSEL

Mme Judith REYNAUD à M. Thibault FLINE

Mme Chantal PAYAN à M. Vitor VALENTE  
Mme Sonia RISCO à M. Anthony VAUTIER  
Mme Marie-Laure VASSEUR à M. Christian BOURNERY  
M. Thomas IANZ à Mme Marie-Charlotte NOUHAUD  
Mme Sandrine-Magali BELMIN à Mme Nathalie VINOT  
Mme Audrey TAMBORINI à M. Cédric THOMA

Membres absents :

Mme Aurélie BRICAUD  
M. Michaël GOUÉ  
Mme Sophie BERTHOLIER  
M. Frédéric VALLETOUX  
Mme Françoise BOURDREUX-TOMASCHKE (pour le vote du procès-verbal du 27 juin 2024 et des délibérations N°2024/129 à N°2024/131)  
M. Julien GONDARD (pour le vote du procès-verbal du 27 juin 2024 et des délibérations N°2024/129 à N°2024/131)  
M. Fabrice LARCHÉ (pour le vote du procès-verbal du 27 juin 2024 et des délibérations N°2024/129 à N°2024/131, et N°2024/150)  
Mme Cécile PORTE (pour le vote du procès-verbal du 27 juin 2024 et des délibérations N°2024/129 à N°2024/131, et N°2024/150)  
M. Romain COQUERY (pour les votes des délibérations N°2024/144 à N°2024/147)  
M. Francis GUERRIER (pour le vote de la délibération N°2024/145)  
Mme Anne GHYSSENS (pour le vote de la délibération N°2024/145)  
Mme Pascale TORRENTS-BELTRAN (pour le vote de la délibération N°2024/147)  
M. Michel CALMY (pour le vote de la délibération N°2024/149)  
M. Yannick TORRES (pour le vote de la délibération N°2024/150)  
Mme Marie HOLVOET (pour le vote de la délibération N°2024/158)  
M. Olivier MAGRO (pour le vote de la délibération N°2024/158)  
Mme Anne-Sophie GUERIN (pour le vote de la délibération N°2024/159)

Membres n'ayant pas pris part au vote :

M. Yann MOREAU, M. Patrick GAUTHIER, M. Cédric THOMA (pouvoir Mme Audrey TAMBORINI) ne prennent pas part au vote de la délibération N°2024/147.

Secrétaire de Séance :

Mme Françoise BICHON-LHERMITTE

**Références juridiques :**

- **Le code général des collectivités territoriales (CGCT) et notamment à l'article L 2121-33,**
- **Les délibérations de désignation des membres desdites commissions.**

**Rapporteur : M. le Président**

- A) Suite aux démissions de leurs mandats de conseillers municipaux début juin 2024, M. Nicolas BOURGOIN de Mme Juliette ARAKELYAN, de la commune d'Achères-La-Forêt, il convient de procéder à de nouvelles désignations au sein des commissions communautaires suivantes :

**I) Commission finances, ressources humaines, mutualisation**

Par délibération n°2022-130 du 07 juillet 2022, le conseil communautaire a désigné, notamment, le représentant de la commune d'Achères-la-Forêt, soit M. Nicolas BOURGOIN au sein de la commission communautaire finances, ressources humaines, mutualisation.

<b>Commission finances, ressources humaines, mutualisation</b>	<b>Commune</b>	<b>Membre à remplacer</b>
	Achères-la-Forêt	M. Nicolas BOURGOIN

Accusé de réception en préfecture  
077-200072346-20241003-2024-129-DE  
Date de réception préfecture : 03/10/2024

Il est procédé à un vote à bulletin secret pour chaque nomination conformément à l'article L 2121-21 du code général des collectivités territoriales qui est applicable aux établissements publics de coopération intercommunale. Toutefois, en vertu de ce même article, « *Le conseil municipal peut décider, à l'unanimité, de ne pas procéder au scrutin secret aux nominations ou aux présentations, sauf disposition législative ou réglementaire prévoyant expressément ce mode de scrutin* ».

Ainsi, il est proposé à l'assemblée de ne pas procéder à un vote à bulletin secret.

Après un appel à candidature, les candidats suivants se sont proposés :

<b>Commission sports, enfance, jeunesse, culture, vie associative</b>	<b>Commune</b>	<b>Candidat</b>
	Samoreau	M. Christophe MALCHERE

#### **IV) Commission développement économique, tourisme, attractivité**

Par délibération N°2020-143 du 10 septembre 2020, le conseil communautaire a désigné, notamment, le représentant de la commune de Samoreau, soit Mme Mylène MUSY au sein de la commission développement économique, tourisme, attractivité.

<b>Commission développement économique, tourisme, attractivité</b>	<b>Commune</b>	<b>Membre à remplacer</b>
	Samoreau	Mme Mylène MUSY

Il est procédé à un vote à bulletin secret pour chaque nomination conformément à l'article L 2121-21 du code général des collectivités territoriales qui est applicable aux établissements publics de coopération intercommunale. Toutefois, en vertu de ce même article, « *Le conseil municipal peut décider, à l'unanimité, de ne pas procéder au scrutin secret aux nominations ou aux présentations, sauf disposition législative ou réglementaire prévoyant expressément ce mode de scrutin* ».

Ainsi, il est proposé à l'assemblée de ne pas procéder à un vote à bulletin secret.

Après un appel à candidature, les candidats suivants se sont proposés :

<b>Commission développement économique, tourisme, attractivité</b>	<b>Commune</b>	<b>Candidat</b>
	Samoreau	M. Aurélien FAIVRE

#### **Décision :**

Après en avoir délibéré, l'assemblée décide à l'unanimité de désigner :

<b>Commission finances, ressources humaines, mutualisation</b>	<b>Commune</b>	<b>Membre</b>
	Achères-la-Forêt	Mme Vanessa PIEL

<b>Commission urbanisme, habitat, logement, déplacements</b>	<b>Commune</b>	<b>Membre</b>
	Achères-la-Forêt	Mme Vanessa PIEL

<b>Commission sports, enfance, jeunesse, culture, vie associative</b>	<b>Commune</b>	<b>Membre</b>
	Samoreau	M. Christophe MALCHERE

Il est procédé à un vote à bulletin secret pour chaque nomination conformément à l'article L 2121-21 du code général des collectivités territoriales qui est applicable aux établissements publics de coopération intercommunale. Toutefois, en vertu de ce même article, « *Le conseil municipal peut décider, à l'unanimité, de ne pas procéder au scrutin secret aux nominations ou aux présentations, sauf disposition législative ou réglementaire prévoyant expressément ce mode de scrutin* ».

Ainsi, il est proposé à l'assemblée de ne pas procéder à un vote à bulletin secret.

Après un appel à candidature, les candidats suivants se sont proposés :

<b>Commission finances, ressources humaines, mutualisation</b>	<b>Commune</b>	<b>Candidat</b>
	Achères-la-Forêt	Mme Vanessa PIEL

**II) Commission communautaire, urbanisme, habitat, logement, déplacements**

Par délibération n°2023-013 du 30 mars 2023, le conseil communautaire a désigné, la représentante de la commune d'Achères-La-Forêt, soit Mme Juliette ARAKELYAN, au sein de la commission communautaire

<b>Commission urbanisme, habitat, logement, déplacements</b>	<b>Commune</b>	<b>Membre à remplacer</b>
	Achères-la-Forêt	Mme Juliette ARAKELYAN

Il est procédé à un vote à bulletin secret pour chaque nomination conformément à l'article L 2121-21 du code général des collectivités territoriales qui est applicable aux établissements publics de coopération intercommunale. Toutefois, en vertu de ce même article, « *Le conseil municipal peut décider, à l'unanimité, de ne pas procéder au scrutin secret aux nominations ou aux présentations, sauf disposition législative ou réglementaire prévoyant expressément ce mode de scrutin* ».

Ainsi, il est proposé à l'assemblée de ne pas procéder à un vote à bulletin secret.

Après un appel à candidature, le candidat suivant s'est proposé :

<b>Commission urbanisme, habitat, logement, déplacements</b>	<b>Commune</b>	<b>Candidat</b>
	Achères-la-Forêt	Mme Vanessa PIEL

B) Suite à la démission de Mme Mylène MUSY de son poste de conseillère communautaire, par courrier du 3 septembre 2024, il convient de procéder à de nouvelles désignations au sein des commissions communautaires suivantes :

**III) Commission sports, enfance, jeunesse, culture, vie associative**

Par délibération N°2020-146 du 10 septembre 2020, le conseil communautaire a désigné, notamment, le représentant de la commune de Samoreau, soit Mme Mylène MUSY au sein de la commission sports, enfance, jeunesse, culture, vie associative.

<b>Commission sports, enfance, jeunesse, culture, vie associative</b>	<b>Commune</b>	<b>Membre à remplacer</b>
	Samoreau	Mme Mylène MUSY

<b>Commission développement économique, tourisme, attractivité</b>	<b>Commune</b>	<b>Membre</b>
	Samoreau	M. Aurélien FAIVRE

Fait les jours, mois et an susdits,

Pour extrait conforme,

Le Secrétaire de séance

Françoise BICHON-LHERMITTE



Le Président,

Pascal GOUHOURY

Certifié exécutoire le - 3 OCT. 2024  
Date de mise en ligne le - 3 OCT. 2024  
Notification le  
AR Préfecture 077-200072346-

Le présent acte administratif peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir dans les deux mois suivant sa date de mise en ligne sur le site [www.pays-fontainebleau.fr](http://www.pays-fontainebleau.fr) et sa transmission au représentant de l'État auprès du tribunal administratif de Melun ou par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr)



Accusé de réception en préfecture  
077-200072346-20241003-2024-129-DE  
Date de réception préfecture : 03/10/2024